

sur des personnes résidant aux colonies qu'autant qu'elles seraient l'objet de vos propositions.

Salut et fraternité.

Le Ministre de la marine et des colonies.

Pour le Ministre et par son ordre :

Pour copie conforme :
Le Secrétaire archiviste,
A. DE ST-AUBIN.

Le Secrétaire général,
Signé : VARAGNAT.

L'avis à vapeur le *Cocyste* est parti de Taïti, le 10 octobre, pour se rendre à Nukahiva (Marquises).

La goëlette *Kamehameha III*, venant des Sandwich, est arrivée à Taïti sous pavillon français, le 9 octobre. Cette goëlette est commandée par M. Julhiet, enseigne de vaisseau de la frégate la *Poursuivante*.

La corvette à vapeur le *Gassendi* a mouillé en rade, le 13 octobre, à Papeete, revenant des Iles Sandwich où elle avait été envoyée en mission.

La goëlette annexe la *Sultane* est arrivée d'Anatom, le 18 octobre, où elle avait été également envoyée en mission.

Par arrêté du président de la République, en date du 1^{er} mai 1849, M. Prat (Joseph-Lazare-Siméon), maréchal des logis de gendarmerie, employé en Océanie, a été nommé sous-lieutenant de l'arme, et destiné à servir à la Martinique.

Par arrêté du président de la République, en date du 3 mai, M. Prat a été nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par arrêté du président de la République, en date du 10 mai 1849, rendu sur le rapport du ministre de la marine et des colonies, M. Chatelain (Jean-Baptiste-Louis), lieutenant au premier régiment d'infanterie de marine, employé en Océanie, a été mis en non activité par retrait d'emploi.